

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION :
30 novembre 2022

L'an deux mil vingt deux

Le 7 décembre à dix-huit heures,

DATE D'AFFICHAGE :
14 décembre 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

- En exercice : 29
- Présents : 24
- Procurations : 4
- Absent : 1
- Votants : 28

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrice VALTON, Maire de Larmor-Plage.

ETAIENT PRÉSENTS: M. VALTON, Mme JAFFRE, M. JOUANJEAN, Mme LE NORMAND-BERNIER, Mme ROBIC, M. JOLIVET, Mme CELO, M. GUILLEROT, M. Philippe FLATRES, Mme MADELENAT, Mme GUYADER, M. LE PORS, Mme PILLET, M. DU CHOUCHE, Mme LE TEUFF-LE DARZ, M. SUPPLY, M. COLIN, Mme ROUSSET, M. RUBIANO, Mme JEFFROY, M. DAHIREL, Mme NORMANT, M. LE SEIGLE, M. MILES.

AVAIENT DONNE POUVOIR: M. LORQUET à Mme JAFFRE, Mme CASAREGGIO à M. GUILLEROT, Mme GIANNI à M. RUBIANO, Mme DARMON à Mme NORMANT.

ABSENT : M. KERYHUEL

Mme CELO est désignée en qualité de Secrétaire de séance.
Le Procès-verbal de la réunion du 9 novembre 2022 est approuvé à l'UNANIMITE.

N°2022-10-Modification de l'annexe n°1 des statuts du syndicat départemental d'énergies du Morbihan – Actualisation de la liste des membres

Vu :

- le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-5.II, L.5211-20, L.5212-16 et L.5711-1 ;
- l'arrêté préfectoral du 12 juin 2018 approuvant la modification des statuts du syndicat départemental d'énergies du Morbihan ;
- l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2019 approuvant la modification des statuts du syndicat départemental d'énergies du Morbihan (ci-après Morbihan Energies) ;
- la délibération n°2022-53 du comité syndical de Morbihan Energies en date du 20 septembre 2022 approuvant la modification de l'annexe n°1 des statuts de Morbihan Energies « Liste des membres du syndicat départemental d'énergies du Morbihan » ;

Par délibération n°2022-53 en date du 20 septembre 2022, le comité syndical de Morbihan Energies a approuvé la modification de l'annexe n°1 des statuts de Morbihan Energies « Liste des membres du syndicat départemental d'énergies du Morbihan ».

L'objet de cette modification statutaire vise à actualiser la liste des membres de Morbihan Energies afin de prendre en compte l'adhésion au syndicat des établissements publics de coopération intercommunale suivants : Questembert Communauté, Auray Quiberon Terre Atlantique, Arc Sud Bretagne, Roi Morvan Communauté, Lorient Agglomération, Pontivy Communauté et Baud Communauté.

Pour que cette modification statutaire soit effective et fasse l'objet d'un arrêté préfectoral, l'accord des membres de Morbihan Energies est nécessaire dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement (articles L.5211-20 et L.5211-5.II du code général des collectivités territoriales). Il convient donc que le Conseil Municipal se prononce sur la modification statutaire proposée par Morbihan Energies.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'APPROUVER la modification de l'annexe n°1 ci-joint des statuts de Morbihan Energies « Liste des membres du syndicat départemental d'énergies du Morbihan », conformément à la délibération n°2022-53 du Comité Syndical de Morbihan Energies en date du 20 septembre 2022.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, ADOPTE à L'UNANIMITE

LE REGISTRE DUMENT SIGNE,
Pour Extrait certifié conforme

LARMOR-PLAGE, le 8 décembre 2022

LE MAIRE

Patrice VALTON

